



Rapport annuel 2024

1. Défis

Depuis le 1er janvier 2024, il existe une obligation d'investissement pour les services de streaming et les chaînes de télévision étrangères avec des fenêtres publicitaires suisses. Cette adaptation de la loi aura également des répercussions sur le Fonds de production télévisuelle (TPF). Le TPF soutient les films dont l'exploitation est prioritaire à la télévision ou sur un site web d'un organisme de diffusion. En revanche, l'exploitation prioritaire sur une simple plateforme de streaming n'est pas soutenue.

L'obligation d'investir dans le cinéma suisse peut également être remplie en versant des fonds à une institution nationale de promotion. Mais pour cela, l'Office fédéral de la culture doit reconnaître le TPF en conséquence. L'OFC a fait savoir au TPF que celui-ci serait reconnu s'il adaptait certaines règles. Ainsi, le TPF devra à l'avenir motiver ses décisions si les requérants le souhaitent. Nous devons donc adapter nos bases réglementaires et partons du principe que le TPF sera également reconnu comme institution de soutien par l'Office fédéral de la culture dans le courant de l'année 2025.

2. Adaptation des conditions d'éligibilité

En 2024, le règlement a été complété. Jusqu'à présent, la règle était que les films et les séries pouvaient être soutenus si les rôles d'acteurs étaient « principalement » tenus par des interprètes suisses. Afin de concrétiser cette notion, l'assemblée des associés a décidé en septembre que cette condition était remplie lorsque la part des interprètes suisses (nationalité ou/et domicile) atteignait au moins deux tiers. Cette disposition a été intégrée dans le règlement en tant que complément e) du chiffre 6.4, avec toutefois la restriction « en règle générale ». En effet, il y a toujours des cas où il faut chercher une solution pragmatique.

3. Finances

Durant l'année de référence, les trois sociétés fondatrices ont mis à disposition du TPF un total de CHF 3,31 millions pour accorder des prêts remboursables sous conditions à des producteurs de films. A cela se sont ajoutés des remboursements et des frais de dossier.

Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse (Swissperform)	CHF	2'000'000
Fonds culturel Suissimage	CHF	1'200'000
Fonds culturel SSA	CHF	110'000
Remboursements de prêts	CHF	33'754
Frais de dossier	CHF	7'630
Total	CHF	3'351'384

Comme les deux années précédentes, 200'000 francs de Suissimage étaient liés à la demande de soutenir en particulier des séries documentaires. Cela a pu être réalisé sans problème, puisque 4 séries documentaires ont été soutenues pour un montant total de 360'000 francs. Une série documentaire nationale (« Futura 2 »), à laquelle ont participé financièrement toutes les unités d'entreprise de la SSR et la SSR elle-même. Et pour la première fois, une série documentaire n'a pas été coproduite par la SSR, mais par Blue TV (« Game Over – La chute de Credit Suisse »).

Le TPF a reçu 110'000 CHF du Fonds Culturel SSA, soit 10'000 CHF de plus que l'année précédente.

Les dépenses et les engagements 2024 se présentent comme suit :

Prêts de soutien accordés à des projets individuels	CHF	3'242'000
Frais de personnel (commissions d'experts, assemblée des associés et secrétariat)	CHF	137'112
Frais administratifs (comptabilité, révision, informatique, impôts, frais bancaires, etc.)	CHF	15'694
Total	CHF	3'394'806

Nous avons donc eu un excédent de dépenses de 43'422 CHF au cours de l'exercice. Grâce aux réserves des années précédentes, cela est supportable. En outre, il y a toujours des projets qui ne sont pas réalisés (voir paragraphe suivant).

4. Activité de soutien

Au cours l'exercice, 48 demandes ont été déposées, soit une de moins que l'année précédente. 36 demandes ont été acceptées, 6 ont été refusées, 5 ont fait l'objet d'une non-entrée en matière et une a été retirée. Pour la série de fiction suisse alémanique « Tschugger », une contribution totale a déjà été décidée en 2023 pour les saisons 3 et 4, mais elle a été imputée au budget 2024 pour la saison 4. Par ailleurs, un documentaire pour lequel le Fonds de production télévisuelle avait alloué CHF 30'000 durant l'exercice ne sera pas réalisé. Au total, des contributions promises de CHF 83'500 n'ont pas été appelées.

Comparaison avec les années précédentes

2023 : 49 demandes, 9 refus, 1 non-entrée en matière, 1 retrait
 2022 : 61 requêtes, 6 refus, 3 non-entrées en matière, 4 retraits
 2021 : 60 demandes, 12 refus, 3 non-entrées en matière
 2020 : 50 demandes, 3 refus, 4 non-entrées en matière
 2019 : 54 demandes, 8 refus, 1 non-entrée en matière

Au début de chaque année, l'assemblée des associés définit le plan de répartition. Le Fonds de production télévisuelle se base sur la clé de répartition Helvetia. Celle-ci prévoit que les fonds soient répartis comme suit entre les régions linguistiques : Suisse alémanique 50 %, Suisse romande 30 %, Suisse italienne 20 %.

En 2024, 48,09 % des prêts d'encouragement ont été accordés en Suisse alémanique, 32,54 % en Suisse romande et 19,37 % en Suisse italienne. Cela correspond assez précisément à la clé de répartition Helvetia.

L'un des objectifs du TPF est également de consacrer au moins 30 % des fonds aux documentaires.

La répartition fiction/documentaire se présente comme suit pour 2024 :

	Fiction et animation			Documentaire		
	Projets	CHF	Part	Projets	CHF	Part
Suisse alémanique	4	1'030'000	44,84 % ⁽¹⁾	10	529'000	55,98 % ⁽¹⁾
Suisse romande	6	770'000	33,52 % ⁽¹⁾	8	285'000	30,16 % ⁽¹⁾
Suisse italienne	4	497'000	21,64 % ⁽¹⁾	5	131'000	13,86 % ⁽¹⁾
Total	14	2'297'000	70,85 %⁽²⁾	23	945'000	29,15 %⁽²⁾

(1) = Parts du total des contributions pour les long-métrages respectivement les documentaires

(2) = Parts du total des contributions de CHF 3'424'000

Sur ce total, 5 étaient des développements de scénarios (CHF 101'750 = 3,14 %) et 32 des aides à la production (CHF 3'140'250 = 96,86 %).

Au total, 29,15 % des contributions ont été allouées à des documentaires, ce qui signifie que l'objectif de 30 % n'a pas été atteint de justesse.

Cette année encore, dans le cadre d'un projet pilote, les séries de fiction avec la SRF n'ont plus été examinées sur le plan du contenu, mais uniquement sur celui de la production. Ainsi, le TPF participe aux coûts d'une série à hauteur d'environ 7 % de la part suisse. En Suisse romande, le TPF souhaite également soutenir chaque série dans la mesure du possible, pour autant que les conditions de production soient remplies. Comme beaucoup de bonnes séries sont actuellement produites en Suisse romande, il est possible de financer moins de 5 % de la part suisse par série.

4.1 Projets soutenus

Titre du film	Société de production	Contr. CHF
a) Documentaires et séries documentaires Suisse alémanique		
Karl's kühne Gassenschau	Catpics AG	50'000
Futura 2 (série D/F/I; part Suisse alémanique)	Akka Films Sàrl	24'000
Game Over - Der Fall der Credit Suisse (série)	Contrast Film Bern GmbH	100'000
Fontana - Geburt, Liebe, Tod	Rondabout Film GmbH	30'000
Alles muss weg	Hugofilm Doc GmbH	40'000
Andere Stimmen – Grenzgängerinnen der Musik	DokLab GmbH	35'000
Der Engelmacher (série)	Tellfilm GmbH	100'000
Der magische Augenblick	Reck Filmproduktion GmbH	50'000
Es tut nicht weh	Hugofilm Doc GmbH	40'000
Irgendwie anders	Cineworx Filmprod. GmbH	20'000
Albert Frey – der Wüstenprophet	Image and Content GmbH	40'000

Titre du film	Société de production	Contr. CHF
b) Documentaires et séries documentaires Suisse romande		
Futura 2 (<i>série D/F/I; part Suisse romande</i>)	Akka Films Sàrl	40'000
La course aux étoiles (<i>série</i>)	Close Up Films	80'000
Cancer, le choix des armes	Tipimages Productions	35'000
To the Moon	Rita Productions Sàrl	30'000
Henri Dès	Actua Films SA	20'000
Anatomie d'un placement	P.S. Productions Sàrl	30'000
Museum cherche dinosaures désespérément	IDIP Films SA	20'000
UNRWA - 75 ans d'une histoire provisoire	Akka Films Sàrl	30'000
c) Documentaires et séries documentaires Suisse italienne		
Futura 2 (<i>série D/F/I; part Suisse italienne</i>)	Akka Films Sàrl	16'000
Olympia Station	Cinédokké Sagl	30'000
Karoubian	PiC-Film SA	40'000
Storie di un medico di montagna	Ventura Film SA	20'000
Tutti i corpi danzano	Fiumi Film	25'000
d) Séries de longs-métrages Suisse alémanique (y compris animation)		
Tschugger 4	Shining Film AG	300'000
Maloney 1	C-Films AG	400'000
Nussbaumbande (<i>série d'animation</i>)	Dschoint Ventschr AG	180'000
L'ultim Rumantsch 2	Shining Film AG	150'000
e) Séries de longs-métrages Suisse romande (y compris animation)		
The Deal	Bande à Part Films Sàrl	250'000
En haute mer (Tdt: En eau salée)	Alva Film Production Sàrl	290'000
Gemma (<i>développement phase 1</i>)	Akka Films Sàrl	20'000
Le siècle d'Emma (<i>série d'animation ; développement</i>)	Nadasdy Film Sàrl	20'000
Montana (<i>développement phase 2</i>)	Bande à Part Films Sàrl	30'000
Log Out	Akka Films Sàrl	160'000
f) Séries de longs-métrages Suisse italienne (y compris animation)		
Dakota (<i>développement phase 3</i>)	Swiss e-Motion GmbH	30'000
Beretta (<i>série d'animation ; développement</i>)	Nenieritmiche G. Zanetta	1'750
Beretta (<i>série d'animation ; réalisation épisode pilote</i>)	Nenieritmiche G. Zanetta	5'250
L'écho des légendes (<i>série d'animation ; épisode pilote</i>)	Artur Schmidt Films	10'000
La Linea della Palma	Hugofilm Features GmbH	450'000
Total toutes catégories		3'242'000

Comme les années précédentes, il n'y a plus eu de demandes pour des longs-métrages unitaires, mais uniquement pour des séries de longs-métrages.

5. Assemblées des associés

Au cours de l'exercice, l'assemblée des associés s'est réunie à cinq reprises, quatre fois à Berne et une séance s'est déroulée sous forme de vidéoconférence.

Au cours de l'exercice, l'assemblée des associés était composée comme suit :

Pour la fondation culturelle de l'audiovisuel en Suisse (Swissperform) :	- Christof Neracher (producteurs de l'audiovisuel) - Charlotte Heinimann (interprètes de l'audiovisuel) - Elisabeth Graf (interprètes de l'audiovisuel)
Pour le fonds culturel Suisse :	- Réjane Chassot (directrice Fonds culturel) - David Rihs (producteur)
Pour le fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs :	- Stéphane Goël (co-président conseil d'administration) - Frédéric Gonseth (producteur)
Représentants des commissions d'experts (sans droit de vote) :	- Anita Wasser (commission Suisse alémanique) - Alberto Chollet (commission Suisse romande)

6. Commission d'experts

Les demandes adressées au TPF sont toujours évaluées par une commission d'experts forte de trois membres. Durant l'exercice, les commissions avaient la composition suivante :

Suisse alémanique :	- Anita Wasser (productrice) - Fanny Bräuning (réalisatrice) - Miriam Japp (actrice)
Suisse romande :	- Alberto Chollet (journaliste) - Nicole Borgeat (réalisatrice) - Caroline Gasser (actrice)
Suisse italienne :	- Alberto Chollet (journaliste) - Klaudia Candeloro Reynicke (réalisatrice) - Soraya Sala (actrice)
Expert suppléant (toute la Suisse) :	- Romed Wyder (réalisateur et producteur)

Berne, le 26 mai 2025

Thomas Tribolet
Directeur

Christian Blaser
Administration